

AGR25/0734 enregistré le 07/10/2025 au greffe

Direction des Finances et des Assemblées

V/Réf. : 25 - 122

Dossier suivi par : [REDACTED]

Madame Valérie RENET
Présidente
Chambre régionale des comptes
Occitanie
500 avenue des États du Languedoc
CS 70755
34064 Montpellier Cedex 2

Mende, le

06 OCT. 2025

Objet : Réponse au rapport d'observations définitives

Madame la Présidente,

Par courrier du 5 septembre dernier, vous m'avez adressé le rapport d'observations définitives portant sur la situation budgétaire et financière des treize conseils départementaux d'Occitanie.

Je me permets d'apporter la rectification suivante en page 45 du rapport :

- le conseil départemental de la Lozère n'a pas augmenté le taux de DMTO (délibération du 04 mars 2025).

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.


Le Président du Conseil départemental
Laurent SUAUX

